

Vendredi 21 décembre 2018

## La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence suite au drame de la rue d'Aubagne

### ACTUALITÉ :

- Réunion d'information entre les techniciens de la Ville et les syndic et copropriétaires

**Pour répondre aux différentes interrogations des syndic et copropriétaires**, la ville de Marseille avait organisé une réunion ce mercredi 19 décembre, à la bibliothèque l'Alcazar. Durant plus de deux heures, les services techniques de la Ville ont échangé avec près de cent personnes présentes.

Les techniciens ont longuement répondu à toutes les questions posées, évoquant notamment **le diagnostic de sécurité et salubrité qui est demandé aux copropriétaires** des rues d'Aubagne et Jean Roque. Les études menées sur le plan structurel, hydraulique sur les bâtiments sinistrés ont été détaillées.

La ville de Marseille attend de disposer rapidement des expertises complémentaires de l'homme de l'art qui incombent aux propriétaires, dans la perspective de la délivrance d'autorisations pour le retour à domicile des occupants inclus dans ce périmètre de suspicion de risques majeurs.

Par ailleurs, il a également été évoqué les subventions votées ce jeudi matin au Conseil municipal pour accélérer les études sur site, destinées à assurer la sécurisation des lieux. Enfin, il a été rappelé les possibilités d'aides financières grâce à l'Agence nationale de l'habitat (Anha).

**Les professionnels pourront poursuivre leurs échanges via une adresse mail spécifique et réservé uniquement aux syndic et propriétaires : [proprietaire.aubagne@marseille.fr](mailto:proprietaire.aubagne@marseille.fr)**



### RELOGEMENT

**Mercredi 19 décembre 2018, un comité de la Maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS) confiée à Soliha de pilotage s'est déroulé pour statuer sur l'avancée de l'attribution des logements.**

**A ce jour, 51 baux ont été signés, soit 33 logements définitifs et 18 logements temporaires.**

**131 options de réservations ont été posées dans le parc social, par l'association Soliha Provence, en vue de relogement.**

## Des solutions de relogement pour les sinistrés

**La convention qui lie désormais la Ville de Marseille, l'État et l'association Soliha Provence, reconnue d'intérêt général dans le domaine de la solidarité en faveur de l'Habitat, confie à cette dernière une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale visant à accueillir, évaluer et favoriser le relogement d'urgence, prioritairement temporaire, des ménages marseillais ayant été évacués de leurs habitations, depuis le 5 novembre.**

Soliha accueillera à titre temporaires les ménages identifiés et dont le logement est temporairement ou définitivement interdit d'occupation par arrêté de police spéciale du maire ou du préfet en matière d'habitat.

**10 personnes de l'association** sont présentes en permanence à l'EAPE afin de recevoir les personnes évacuées.



## TRAVAUX SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RUE D'AUBAGNE

**Afin d'assurer la sécurité du site, la ville de Marseille a réalisé de nombreux travaux rue d'Aubagne sur le site de l'effondrement :**

- Un travail de lissage des façades empêche les éléments menaçant de tomber et également de protéger les façades de la pluie. Par ailleurs, un enduit à la chaux projeté permet de rétablir l'étanchéité des murs.

**Ce lissage est complété par la construction d'un toit sur le 69 de la rue d'Aubagne.** Ces travaux permettent la mise hors d'eau de la zone d'effondrement pour les techniciens.

- Des travaux de voirie, sur la route et les trottoirs, seront effectués par la Métropole.



## ESPACE D'ACCUEIL DES PERSONNES EVACUEES

L'Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE) sera fermé les 25 décembre 2018 et 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il sera ouvert de 9 heures à 13 heures les 24, 26 et 31 décembre.

Puis,

**Jeudi 27 décembre et vendredi 28 décembre de 9 heures à 17 heures,  
Samedi 29 décembre de 9 heures à 13 heures,  
Du mercredi 2 janvier au vendredi 4 janvier de 9 heures à 17 heures,  
Samedi 5 janvier de 9 heures à 13 heures.**



## AU SERVICE DES PERSONNES EVACUEES

La ville de Marseille a mis à la disposition des familles sinistrées :

- un numéro spécial d'information au public d'urgence 04 91 14 55 61, non surtaxé et joignable 24h/24
- un site internet <http://informationssinistres.marseille.fr>

***L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.***

*Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.*